



AVIS D'URBANISME

M. et Mme DELAIVE domiciliés à **5560 MESNIL-SAINT-BLAISE**, rue de l'Ardoise n°2 ont introduit une demande de :

— **permis d'urbanisme – PU 97/2016**

ayant trait à un terrain situé à **5560 MESNIL-SAINT-BLAISE**, rue de l'Ardoise n°2 et cadastré **5^{ème} division section A n°1287 Z.**

Le projet consiste en en la construction d'une véranda à l'arrière de l'habitation

Le projet déroge (article 330, 11°) aux prescriptions du lotissement JOPHI autorisé par le Collège communal en date 12/02/2010. Le degré d'inclinaison de la toiture est non conforme aux prescriptions du lotissement (Cf : Le degré d'inclinaison de la toiture du volume secondaire sera identique à celui du volume principal.)

L'enquête publique a lieu du **24 avril 2017**

Clôture de l'enquête publique : **08 mai 2017 à 11 heures.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal de la **Commune de Houyet, rue St Roch, 15 à 5560 HOUYET.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées à l'**administration communale de Houyet, rue St Roch, 15 à 5560 HOUYET, tous les jours ouvrables, les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9H à 12H, les après-midi sur rendez-vous ; le mercredi de 9H à 12H et de 14H à 16H.**

Le dossier peut être consulté à l'**administration communale de Houyet, rue St Roch, 15 à 5560 HOUYET, tous les jours ouvrables, les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9H à 12H, les après-midi sur rendez-vous ; le mercredi de 9H à 12H et de 14H à 16H.**

~~Des explications techniques seront fournies le de 00 à 00.~~

à HOUYET, le **20 AVR. 2017**

La Directrice Générale ff,
Sabine SCAILLET.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,
Yvan PETIT